



Droit à la retraite complémentaire

Par **lucido epse isselin_old**, le **23/08/2007** à **11:42**

Etant salariée à la sous-préfecture de cherchell de 1957 à 1962 étant au régime Ircantec , je voudrais savoir , quoi faire pour toucher ma retraite complémentaire , depuis 6 ans je n'ai rien touché. Merci d'avance . Pourriez-vous me donner l'adresse où m'adresser.

Par **ly31**, le **23/08/2007** à **17:51**

Bonsoir,

Je pense que vous êtes maintenant à la retraite, mais quelle âge avez vous ??

Vous avez donc cotisé 5 années à l'Ircantec pour la retraite complémentaire

Combien de trimestres avez vous cotisés à la CPAM/CRAM, si vous êtes à la retraite ce n'est pas la peine de répondre a cette question

A vous lire

ly31

Par **lucido epse isselin_old**, le **24/08/2007** à **09:12**

voici ma réponse, j'ai 66 ans, je touche une petite retraite, voici mon n° de SS 2 40 11 99 354

645 80, je touche une complémentaire d'ARco mais rien en ce qui concerne Ircantec, que dois-je faire pour avoir le reliquat de ma complémentaire Ircantec, puisque j'y ai droit. A bientôt de vous lire. Salutations. Isselin Vincente

Par **ly31**, le **24/08/2007** à **13:25**

Bonjour,

Il me semble que l'ARRCO reprend toutes les retraites complémentaires

Je vous conseille de vous mettre en rapport avec le C.I.C.A.S. de votre domicile, afin d'obtenir de plus amples renseignements

Il y a un C.I.C.A.S. dans chaque département et je ne sais pas dans lequel vous vous situez

Je reste cependant à votre entière disposition et je vous souhaite une bonne fin de journée

ly31

Par **ly31**, le **24/08/2007** à **13:26**

Bonjour,

Il me semble que l'ARRCO reprend toutes les retraites complémentaires

Je vous conseille de vous mettre en rapport avec le C.I.C.A.S. de votre domicile, afin d'obtenir de plus amples renseignements

Il y a un C.I.C.A.S. dans chaque département et je ne sais pas dans lequel vous vous situez

Je reste cependant à votre entière disposition et je vous souhaite une bonne fin de journée

ly31